

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120127-2012\_B015-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2012  
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JANVIER 2012  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012\_B015

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents relatifs à l'entrée du Pôle commercial de la Pioline - rue Guillaume du Vair à Aix-en-Provence dans le cadre de l'accord cadre de 2009 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacement d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"**

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

**Excusé(s) :**

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 27 JANVIER 2012**

Rapporteurs : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteurs : Robert DAGORNE  
Catherine RIVET-JOLIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer deux marchés subséquents relatifs à l'entrée du Pôle Commercial de la Pioline - rue Guillaume du Vair à Aix en Provence dans le cadre de l'accord cadre de 2009 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacement d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Trois accords cadres (n° 09AC001 à 09AC003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en juillet 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagements d'infrastructures et d'entrées de villes.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature des marchés subséquents relatifs à la réhabilitation de l'entrée du Pôle Commercial de la Pioline située sur la Commune d'Aix en Provence.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération n° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les deux marchés subséquents concernant la réhabilitation

La Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas prononcée sur cette affaire. En effet, le Code des marchés publics n'impose pas que les marchés subséquents soient attribués par la CAO, ni même soumis à son avis. Toutefois, le marché requiert du Bureau l'autorisation au Président, ou de son représentant, pour signer le marché subséquent conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, par délibération n° 2009\_B215 du 12 juin 2009, le Bureau communautaire a autorisé la signature des accords cadre multi-attributaires n°09AC001 relatif à la réalisation de travaux de voirie, n°09AC002 relatif aux travaux d'éclairage Public et le n°09AC003 relatif aux espaces verts. Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 33 et 55 à 57 du Code des Marchés Publics pour un an renouvelables 3 fois par reconduction expresse. Ils ont été notifiés le 21 juillet 2009.

Les entreprises titulaires de ces accords cadre sont :

Lot 1 : Réalisation de travaux de voirie :

- Groupement SATR/URBA TP
- Groupement GIL TP/BRAJA
- EUROVIA
- EIFFAGE
- Groupement BRONZO TP/SVCR

Lot 2 : Travaux d'éclairage public :

- TEM
- SPIE
- SNEF

Lot 3 : Travaux d'espaces verts :

- CALVIERE
- IPS TRIANGLE
- HOME SERVICE

#### Economie des marchés subséquents :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée depuis 2005 dans un programme complet de réaménagement du Pôle de la Pioline.

Un travail de réflexion a été mené afin d'intégrer l'aménagement du pôle, la sécurisation et l'intégration des modes doux et notamment l'itinéraire cyclable Vitrolles/Le Tholonet réalisé par le service des Transports. Le secteur central a d'ores et déjà fait l'objet de travaux en 2011 dans le cadre des réhabilitations des zones d'activités.

En entrée de ce secteur, de gros défauts structurels de la chaussée ont été recensés et impliquent de procéder à des réparations importantes. Profitant de ces opérations de réparation, il est apparu opportun, de poursuivre en entrées du pôle, les aménagements engagés sur ce secteur.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'attribution des marchés correspondant aux travaux d'entrée de la Pioline.

Le dossier de consultation des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N°09AC0001 et N°09AC0002 en application de l'article 76 du code des Marchés Publics,
- 2 Lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :
  - lot 1 Travaux de voirie et réseaux divers, estimé à 212 500€ HT.
  - lot 2 Eclairage public, estimé à 42 000€ HT.

Les deux lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

#### Variantes et options :

Le marché est lancé sans option. Aucune variante n'est autorisée.

#### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, le 17 novembre 2011, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé à chaque titulaire des lots n°1 et 2 de l'accord cadre.

Sur la base des critères pondérés suivants :

Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %

Délais : coefficient de pondération : 30 %

La date limite de remise des offres était fixée au 7 décembre 2011 à 12h00.

Le service opérationnel en charge de l'analyse des offres propose d'attribuer :

- le lot n°1 à l'entreprise SATR/URBA TP dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant estimatif de 209 002.15 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 4.5 semaines.
- le lot n°2 à l'entreprise SNEF, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant estimatif de 30 899,70 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 4 semaines.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10 et 76 ;

VU la délibération n° 2009\_B215 du Bureau communautaire du 12 juin 2009, autorisant la signature des accords cadres n° 9AC0001, n° 09AC0002 et n° 09AC0003 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU le Rapport d'Analyse des Offres, produit par le service proposant les entreprises attributaires ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés subséquents susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **ATTRIBUER**, sur proposition de la Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et Entrées de Ville, les marchés subséquents n° 09MS1A11 « Voirie – Réseaux Divers » au groupement d'entreprise Société Aixoise de Travaux et Réseaux (SATR)/Urba Tradition Pavage et n°09MS2C11 « Eclairage Public » à l'entreprise SNEF ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS1A11 relatif aux « Voirie – Réseaux Divers » pour la réhabilitation de la rue Guillaume du Vair – Pôle Commercial de la Pioline, attribué au groupement d'entreprise Société Aixoise de Travaux et Réseaux (SATR)/Urba Tradition Pavage , pour un montant estimatif de 209 002.15€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 4.5 semaines ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS2C11 relatif à « l'Eclairage Public » pour la réhabilitation de la rue Guillaume du Vair – Pôle Commercial de la Pioline, attribué à l'entreprise SNEF, pour un montant estimatif de 30 899.70€ HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 4 semaines.
  
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée à la Nature 3C - Fonction 90 - Opération 3503, somme disponible sur le Budget 2012.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents relatifs à l'entrée du Pôle commercial de la Pioline - rue Guillaume du Vair à Aix-en-Provence dans le cadre de l'accord cadre de 2009 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacement d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix"**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



03 FEV. 2012

A large, handwritten signature in black ink is written over the seal and extends across the page.